

L'IMP → UN SERVICE ACCESSIBLE AU BOUT DU FIL

La participation à l'IMP est absolument libre et volontaire.



Le présent dépliant est une publication de l'Institut national de santé publique du Québec.

La version PDF de ce document peut être téléchargée sur le site de l'Institut au www.inspq.qc.ca.

Source : Bégin C. *La prévention des chutes chez les aînés vivant à domicile*. Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière et le Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière, 2008. **Adapté avec l'autorisation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.**

Bégin C., Boudreault V., Sergerie D. *La prévention des chutes dans un continuum de services pour les aînés vivant à domicile, Guide d'implantation: IMP*, Institut national de santé publique du Québec, 2007.

AUTEURS

Claude Bégin
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière/
Direction de santé publique et d'évaluation

Diane Sergerie
Institut national de santé publique du Québec

Cette publication a été rendue possible grâce à l'aide financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

En téléphonant à leur CSSS, les personnes admissibles et intéressées à recevoir ces services seront jointes par un intervenant qui se rendra à leur domicile pour faire une évaluation des facteurs de risque de chute. Il accompagnera l'aîné et son entourage pendant la durée de l'intervention de 12 à 18 mois.

En tout temps, l'aîné peut cesser de participer aux interventions et, sans délai, continuer de recevoir les services de soutien à domicile [SAD].

Tous les renseignements obtenus dans le cadre des interventions en prévention des chutes sont confidentiels et soumis aux règles sur la protection des renseignements personnels.

La participation des aînés est fort attendue !

Si l'IMP vous intéresse, contactez le CSSS le plus proche, en composant ce numéro de téléphone.



PRÉVENIR LES CHUTES CHEZ LES AÎNÉS VIVANT À DOMICILE

VOLET MÉDICAL
Pratiques cliniques préventives
[PCP]



VOLET SOUTIEN À DOMICILE
Intervention multifactorielle personnalisée
[IMP]



VOLET COMMUNAUTAIRE
Programme intégré d'équilibre dynamique
[PIED]
(intervention multifactorielle non personnalisée)



LES CHUTES ET LA SANTÉ

Les chutes peuvent avoir des conséquences directes sur l'état de santé et l'autonomie des aînés. Le problème est à ce point important que le gouvernement du Québec en a fait une priorité, en proposant un ensemble de services pour prévenir les chutes à domicile. **L'intervention multifactorielle personnalisée [IMP] est offerte par les services de soutien à domicile [SAD] des centres de santé et des services sociaux [CSSS] du Québec.**

L'IMP → UN OUTIL EFFICACE POUR PRÉVENIR LES CHUTES

L'IMP est un programme destiné aux personnes de 65 ans et plus qui ont fait une chute au cours de la dernière année et qui ont un profil de santé admissible au programme.

Ce programme contribue à améliorer ou à maintenir l'autonomie des aînés en prévenant les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent ou ne deviennent chroniques.

L'IMP → DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES AÎNÉS

L'intervention multifactorielle personnalisée [IMP] se réalise en plusieurs étapes qui vont du dépistage des problèmes à la réévaluation de la situation de l'aîné.

DÉPISTAGE

Certains facteurs peuvent augmenter le risque de chute. Grâce à l'IMP, on peut dépister des problèmes liés à :

- > la marche et l'équilibre,
- > la consommation de médicaments,
- > l'aménagement du domicile,
- > les facteurs tels l'alimentation, l'hypotension orthostatique,* les troubles visuels et la consommation d'alcool.

* Chute de la pression artérielle lorsqu'on passe de la position couchée à la position debout.



PLAN D'INTERVENTION

Une fois les problèmes dépistés, on élabore un plan d'intervention personnalisé pour les résoudre. La réussite du plan d'intervention repose sur la collaboration et l'engagement de l'aîné et de son entourage avec l'intervenant de santé.

RÉÉVALUATION

La présence des facteurs de risque sera réévaluée tous les six mois pendant une période de 12 à 18 mois.



L'IMP → UNE APPROCHE PROFESSIONNELLE DE QUALITÉ

L'approche de l'IMP a été développée en considérant les meilleures pratiques en prévention des chutes. Elle consiste à :

Informé, conseiller et orienter en dispensant aux aînés et à leur entourage des renseignements validés scientifiquement sur la prévention des chutes.

Éduquer et impliquer en faisant appel aux aptitudes personnelles des aînés pour qu'ils adoptent des comportements favorables à leur santé et à leur sécurité.

Créer des milieux favorables en agissant sur l'environnement physique et socioéconomique des aînés.



Utiliser des stratégies efficaces en offrant des interventions qui ont fait leurs preuves.

Travailler avec une équipe pluridisciplinaire formée sur la problématique des chutes en offrant une intervention adéquate qui fait appel à divers professionnels de la santé (physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique, ergothérapeute, infirmière, nutritionniste, médecin, pharmacien et optométriste).

Prévoir un suivi personnalisé en s'assurant de la compréhension des informations transmises et en renforçant la motivation des aînés tout au long de l'intervention (12 à 18 mois).

